

Les sciences humaines entre universités et CNRS, par Antoine Compagnon (professeur de littérature française au Collège de France)

Le Monde, 20 juin 2008

Le plaidoyer en faveur du statu quo serait plus convaincant s'il servait l'excellence scientifique

Le gouvernement prépare la transformation du CNRS en un nombre restreint d'instituts nationaux spécialisés : deux instituts existent déjà (physique nucléaire et des particules, sciences de l'Univers) ; plusieurs seraient créés (mathématiques et interfaces, physique et nanosciences, chimie, sciences de l'ingénieur, écologie et biodiversité). Les sciences humaines et sociales (SHS) doivent-elles rester au CNRS pour y former elles aussi un institut, ou bien rejoindre les universités ? La France doit-elle continuer de distinguer dans les SHS deux types de personnels, sans grande mobilité entre eux, depuis le recrutement vers l'âge de 30 ans jusqu'au départ à la retraite : les chercheurs statutaires à plein temps et les enseignants-chercheurs, lesquels consacrent en principe la moitié de leurs activités à la recherche ? Rien n'est moins sûr.

Je ne me prononcerai pas sur les sciences dures, encore que, dans les pays comparables à la France, on ait d'excellentes sciences non seulement humaines et sociales, mais aussi naturelles et exactes, sans chercheurs recrutés à vie. Mais les Etats-Unis eux-mêmes, dans certaines disciplines de haute technologie, disposent de grands laboratoires publics ou privés - Brookhaven, Bell Labs - où travaillent des chercheurs à plein temps, mais en général sans y faire toute leur carrière. Dans la plupart des pays étrangers, le va-et-vient est permanent entre l'enseignement et la recherche, entre plus ou moins d'enseignement et plus ou moins de recherche, entre des périodes de recherche intégrale et des périodes de recherche mêlée d'enseignement. La formule française, qui reste conforme à celle des anciennes académies du bloc soviétique, est-elle meilleure ? On n'a pas les mêmes projets, priorités ni besoins tout au long d'une vie de chercheur. Durant certaines phases, il est indispensable, ou du moins très avantageux, de pouvoir disposer de 100 % de son temps pour la recherche, mais à d'autres époques, l'enseignement relaie et relance la recherche. Les carrières seraient plus productives si elles permettaient d'adapter, à un moment donné et surtout au cours des années, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche en fonction de l'état des projets individuels ou collectifs, et de leurs exigences.

Un argument souvent avancé en faveur du maintien des SHS au CNRS est la survie de certaines disciplines rares - comme les langues anciennes, bientôt peut-être la littérature française du Moyen Age ou de la Renaissance -, que les universités laisseraient dépérir si elles leur étaient confiées. L'argument est peu convaincant. D'une part, auprès des universités, de vénérables institutions comme l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) abritent elles aussi les matières érudites. De l'autre, ces disciplines ne se portent pas plus mal dans les pays sans CNRS : leur présence à l'avant-garde de l'enseignement et de la recherche est une condition indispensable à l'existence d'une université digne de ce nom, et ces savoirs gratuits mais précieux sont

souvent mieux protégés par les scientifiques, médecins ou mathématiciens humanistes, que par les praticiens radicaux des sciences sociales.

Clientélisme

Un seul argument serait déterminant en faveur du maintien des SHS au CNRS : si les recrutements y étaient meilleurs que dans les universités, moins affectés par le clientélisme, plus soucieux de l'excellence scientifique. Or ce n'est pas le cas, comme le dernier concours vient encore de l'illustrer. On nous vante l'évaluation quantitative, la bibliométrie, la traçabilité, les facteurs d'impact, les indices g ou h, mais, en SHS, la direction scientifique du CNRS ne respecte pas les propositions des jurys qui ont étudié les dossiers, auditionné les candidats et voté à bulletin secret. Elle n'hésite pas à déclasser les admissibles sans explication pour placer des proches. Au moment d'une réforme, le CNRS compromet ainsi sa légitimité. La recherche en SHS serait mieux servie par des recrutements conjoints dans les universités et par un jury national accordant des décharges totales ou partielles d'enseignement pour une durée déterminée, par exemple cinq ans, éventuellement renouvelable en fonction d'un projet de recherche individuel ou collectif et de l'évaluation des résultats passés. Là où de lourdes infrastructures sont mobilisées, comme en archéologie, dans les instituts français à l'étranger (tels Rome, Athènes ou Le Caire), ou à l'ex-Institut national de la langue française de Nancy (Inalf), il est probable que les chercheurs resteraient plus longtemps à demeure. En fin de carrière, on pourrait sans doute constater que certains surdoués - tels les lauréats de ces "genius awards", comme on appelle les MacArthur Fellowships aux Etats-Unis - auraient fait presque exclusivement de la recherche et peu d'enseignement, mais cela n'aurait pas été décidé une fois pour toutes à 30 ans, et la plupart d'entre nous auraient alterné entre des cycles de recherche plus intense et des intervalles d'enseignement plus consistant. Le conseil d'administration du CNRS, qui doit aborder la réorganisation de l'organisme à l'horizon 2020, devrait proposer une nouvelle coordination entre recherche et enseignement dans les SHS et en finir avec la bifurcation inaugurale des carrières.